



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 16 décembre 2021

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
26/11/2021

Délibération n° B 2021-42

Emprunt d'équilibre : approbation et autorisation de signer les documents afférents

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à quinze heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Christine RIOTTE ; Messieurs Christian BUCHOT, Jean Daniel MAIRE, René MOLIN.

Etait excusé : Monsieur Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 décembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-12 du 16 mars 2021 relative au Budget Primitif 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-17 du 03 juin 2021 relative au Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-29 du 22 novembre 2021 relative à la Décision Modificative n°2 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-30 du 22 novembre 2021 relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2022

Vu le rapport de présentation, ci-après.

2 343 K€ ont été votés au Budget (BP+BS+DM2) du SDIS en autorisation de recette d'emprunt. La ressource emprunt est nécessaire en 2021 et peut-être en 2022 afin de garantir la bonne santé de la section d'investissement.

Une consultation a donc été lancée en novembre 2021 avec l'aide de notre partenaire TAELYS en vue d'obtenir la meilleure offre possible pour un volume d'emprunt de 2 300 K€ à rembourser en 20 ans.

L'étude des offres est réalisée par TAELYS.

Le délai de remise des offres ayant été prolongé, il est possible que l'ultime analyse des offres soit présentée en séance.

L'analyse a été faite d'une part sur les offres à taux fixe, d'autre part sur les offres à taux variable et ensuite en comparant la meilleure offre de chaque catégorie.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, et de :

- 1) retenir l'offre d'emprunt la mieux disante pour un volume d'emprunt de 2 300 K€ ;
- 2) m'autoriser à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de l'emprunt, sur cette base et la délibération n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 de délégation du Conseil d'Administration à son Président.

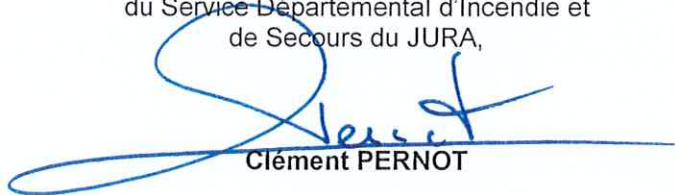
DECISION N° B 2021-42 DU 16 DECEMBRE 2021

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- 1) retient, après analyse des offres, pour un volume d'emprunt de 2 300 000 €, celle de LA BANQUE POSTALE à taux fixe de 0,62% dont les caractéristiques figurent en annexe jointe ;
- 2) autorise le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de l'emprunt, sur cette base et la délibération n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 de délégation du Conseil d'Administration à son Président.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 20 JAN. 2022
Affiché le 20 JAN. 2022
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 4^{ème} trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT